



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saesso@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2019

Conseillers élus : 15

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

En fonction : 14

Membres présents : HINDENNACH Gérard – Christiane FOURNIER,
HEIM Marc – RIFF Dominique- Julien SCHARSCH- Hervé KEITH- Mathieu DURANDOT

Présents : 8

Membre absent non excusé : HEITZ Isabelle -

Compte-rendu affiché

Membres absent excusés : BAEHL Nicolas-MULLER Cécile (pouvoir à Mathieu Durandot), Olivier DORVAUX (pouvoir Gérard HINDENNACH, Fabrice BAERMANN (pouvoir Marc HEIM), Éric FALK (pouvoir Christiane FOURNIER)

le 14/02/ 2019

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 10 décembre 2018

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2018.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre est adopté à l'unanimité.

2. Logement insalubre : Dossier Charles BLAISON

M. le Maire revient sur l'insalubrité notoire dans laquelle réside M. Blaison Charles et rappelle brièvement l'avancement du processus mis en place pour l'exécution d'office des travaux de désencombrement.

Mme FOURNIER, en charge de ce dossier, prend la parole afin de présenter le déroulement de la procédure à suivre.

Compte tenu des débris stockés au fil des ans, d'une fuite d'eau, d'un état très dégradé de l'installation électrique et la présence de nuisibles et afin de faire évoluer la situation, la Commune a fait une déclaration à Mr le Préfet pour mise en danger de la personne.

Après une réunion avec les services de la sous-préfecture de Saverne et l'Agence Régionale de la Santé, une visite des lieux et des conditions de vie de l'intéressé, le constat des risques infectieux et d'incendie, un arrêté préfectoral de mise en demeure d'effectuer des travaux d'urgence d'évacuation a été pris le 15 janvier 2019 par M. le Préfet de la Région Grand Est.

M. Blaison a été averti par courrier de son obligation de désencombrer son logement de tous les déchets et détritiques qu'il a amassés depuis une bonne vingtaine d'années. Pour des raisons qu'on lui connaît, il n'a pas donné suite à cette injonction.

M. Blaison n'ayant pas les moyens matériels et financiers de désencombrer sa propriété, c'est à la Commune de prendre en charge l'exécution des travaux et leur financement.

Les travaux nécessitent une dératisation, une désinfection et désencombrement complet de la maison et de ses attenants.

M. Blaison sera placé dès lors dans une partie de la maison désencombrée durant la durée des travaux et réinstallé, après passage des services de l'ARS dans les locaux désinfectés.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la prise en charge des frais financiers à avancer et de l'exécution d'office des travaux de désencombrement.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Décide

- D'exécuter les termes de l'arrêté préfectoral du 15.01.2019 et décide de l'exécution d'office des travaux de désencombrement
- De prendre en charge le montant des travaux et de les confier à l'entreprise Pro Alsace 3D pour un montant de 6750 € HT
- D'autoriser Mr le Maire à émettre le titre de recettes correspondant aux dépenses avancées pour cette opération.
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents y afférents, y compris les demandes d'aides éventuelles

3.GDN: Grand débat national

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une correspondance de M. le Préfet concernant "le Grand Débat National". La Commune a la possibilité d'organiser des réunions ou des débats locaux selon la charte établie et de mettre en place un cahier de doléances en mairie.

La Commune étant de petite taille les membres du conseil municipal envisagent un regroupement de communes afin d'organiser un grand débat.

Le Maire propose de prendre contact avec le Président du SIVOS pour organiser ce débat.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- De prendre contact avec le président du SIVOS pour prévoir un Grand Débat avec les communes du SIVOS.
- Charge Mr le Maire de rendre compte de l'organisation de ce débat
- Autorise Mr le Maire à organiser un débat dès que les conditions seront réunies

4 Déchets sauvages: Convention SMICTOM- Commune de Saessolsheim

Le Smictom propose à la commune de s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets sauvages sur l'ensemble du ban communal.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un tarif forfaitaire concernant l'intervention des services de l'ouvrier communal lors de dépôts sauvages de déchets, notamment sur la voie publique.

Ce montant de 200 € (comme celui instauré par le Smictom de Saverne) concerne l'enlèvement et le nettoyage des déchets sur le ban communal. La facture sera établie après constatation par une personne assermentée et une fois les faits avérés (faits reconnus ou poursuites du parquet finalisées)

Ce tarif ne se substitue pas à l'amende de police.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide,

- D'instaurer un tarif forfaitaire de 200 € concernant l'enlèvement et le nettoyage liés aux dépôts sauvages de déchets,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures coercitives nécessaires à l'élimination des déchets sauvages et à signer la convention avec le Smictom de Saverne

5 Paie à façon: Convention avec le Centre de gestion

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il est amené à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service "Paie à façon" suite à la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a adopté de nouveaux tarifs le 28 novembre 2018. La paie à façon sera facturée à 8€ par agent.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention proposée par le centre de gestion de la fonction publique pour la paie à façon

6. Programme et animation 2019

M. le maire donne la parole à Mme FOURNIER, qui énumère les différentes animations prévues pour l'année 2019 :

- 2 mars Carnaval organisé par les membres du Conseil local des jeunes
- 6 mars :don du sang organisé par la section locale
- 27 mars Concert ASAMOS organisé par les Amis de l'Orgue
- 14 avril le Conseil de fabrique organise le Bol de riz
- 22 avril Chasse aux œufs par la commission vie associative du conseil municipal
- 24 avril une rose un espoir (à définir)
- 15 mai Don du sang organisé par la section locale
- 19 mai Saesso-jeux (date à revoir)
- 26 mai élections européennes
- 1 juin concert ASAMOS par les Amis de l'Orgue

- 30 juin concert ASSAMOS par les Amis de l'Orgue
- 14 juillet fête nationale organisée par la commune
- 31 juillet don du sang organisé par la section locale
- 14-15 septembre : exposition de photos anciennes de la vie du village: commune et équipe histoire
- 2 octobre don du sang organisé par la section locale
- 23 novembre balade contée par l conseil local des jeunes et la commune

7. Avis sur la demande de permis de construire

M. le Maire présente le futur projet de M. Léo HUCK, qui envisage la construction d'une maison individuelle au lieu-dit "Auf die Gaerten", parcelle n° 18 section 37 . Le chemin d'accès à la parcelle incluse dans le périmètre constructible est un chemin rural, à savoir qu'il appartient au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'accès de la parcelle de Mr Huck Léo.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Autorise

- M. Léo HUCK à emprunter le chemin rural pour accéder à sa parcelle
- La pose des raccordements (eau, assainissement, téléphone, électricité)
- Mr le Maire à signer les documents y afférents

8. Travaux:

8.1 Gouttières de l'atelier Municipal

M. le Maire présente deux devis pour la pose d'une gouttière à l'atelier municipal, un devis de la société Mayart d'une valeur de 1300 € HT et un devis de la société Holdebach d'une valeur de 1088 € HT.

Après avoir délibéré ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- De confier les travaux à l'entreprise Holdebach pour un montant de 1088€ HT.
- Autorise le Maire à signer les documents y afférents

8.2 Eclairage public : remplacement des sources :

Les membres du Conseil Municipal reviennent sur les travaux de remplacement des sources de l'éclairage public rue des Vignes, rue du Lavoir et dans la Centralité.

Comme prévu et après avoir effectué une visite sur le terrain, ces travaux seront confiés à l'entreprise Kah, exceptés pour ceux de la centralité où seules trois lampes seront remplacées à titre d'essai.

9. Locations de la salle de l'Espace communal à l'Union Sportive de Saessolsheim

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les 3 factures établies au nom de l'Union Sportive pour l'utilisation de l'espace communal. Il propose, comme pour les années antérieures de consentir un rabais sur les locations du début d'année. Après présentation détaillée des différents frais, et après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de la gratuité de la location de la salle du 3 février 2019, soit 290,00 € et décide de facturer les locations de la salle pour le théâtre à savoir

- le 19 et 20 janvier : 502,78 €
- le 26 et 27 janvier : 532,28 €
- frais de chauffage du 3 février : 56.45€

Autorise Mr le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

10.Patrimoine : situation de la ferme Ulrich

Mr le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que la ferme Ulrich est en vente depuis un certain temps et ne trouve pas preneur. Il propose d'en débattre et de s'interroger si la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de cette ferme qui représente un atout patrimonial non négligeable pour la commune.

Les élus du conseil municipal ne sont pas foncièrement opposés à son acquisition mais s'interrogent sur le projet de restauration qui reste entièrement à construire et à définir.

Après discussions et échanges de points de vue, Mr le Maire propose de solliciter les services des Domaines pour une évaluation de ce bien immobilier.

Le conseil municipal approuve cette démarche et autorise Mr le Maire à prendre contact avec l'établissement public foncier du Bas-Rhin (EPF) en vue d'un éventuel portage du bien immobilier sur 5 ans.

11Divers:

Gérard Hindennach propose d'organiser une journée de travail à l'atelier municipal. La date reste à définir.

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		